

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 2 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE À LA  
DEMANDE RELATIVE AU DOSSIER GÉNÉRIQUE PORTANT SUR L'ALLOCATION DES COÛTS ET LA  
STRUCTURE TARIFAIRE D'ÉNERGIR**

---

**TRANSPORT**

- 1. Références :** (i) Pièce [C-ACIG-0165](#), p. 8 et 9;  
(ii) Pièce [B-0689](#), p. 5 et 6.

**Préambule :**

(i) « Comme le mentionne Énergir dans sa réponse à la DDR n°1 de l'ACIG (question 1.3), la consommation des six grands clients visés par la proposition est restée suffisamment stable sur les trois années considérées par Énergir (2016-2019) pour ne pas engendrer de coûts échoués.

L'ACIG a fait la même simulation pour les années 2019 à 2021 et restitue les résultats de son analyse au graphique 1.

[...]

*L'analyse du graphique 1, établi à partir des factures des membres de l'ACIG, permet de démontrer qu'il n'y a pas eu de baisses majeures dans la consommation des grands clients industriels pour les trois dernières années. Pour certains clients, il y a eu une augmentation de leur consommation ». [nous soulignons]*

(ii) En réponse à la question 1.3.1 de la DDR de l'ACIG, Énergir présente un tableau décrivant la pointe réelle des clients concernés pour les années 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019, ainsi que la date de survenue de cette pointe.

**Demande :**

1.1 Veuillez préciser si le graphique 1 mentionné à la référence (i) décrit les fluctuations de la consommation annuelle ou celles de la pointe réelle des clients concernés.

Le cas échéant, considérant la référence (i), veuillez déposer un tableau similaire à celui mentionné à la référence (ii), décrivant la pointe réelle et la date de survenue de cette pointe pour les années 2019-2020 et 2020-2021, pour les sept clients concernés.